

Réf. : MFP/15021364

Lausanne, le 18 janvier 2017

Consultation fédérale : 15.456 Initiative parlementaire. Relever l'examen de contrôle périodique effectué par un médecin-conseil de 70 à 75 ans pour les conducteurs âgés

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat vaudois vous remercie de l'associer à cette consultation et de lui permettre de donner ses observations dans le cadre de l'objet mentionné en titre.

Après examen du dossier, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud est partagé entre d'une part le souci de préserver la sécurité routière et d'autre part la prise en compte d'une espérance de vie en bonne santé sensiblement prolongée. Il imagine une solution consistant à prévoir un examen de santé à l'âge de 70 ans, l'obligation de se présenter tous les deux ans ne naissant que depuis l'âge de 75 ans. Cette pratique s'accompagnerait d'une politique de prévention renforcée à l'attention des conducteurs âgés.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et du questionnaire annexé, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe mentionnée

Copies

- SAN
- OAE
- MP
- SSP, Office du médecin cantonal



CONSEIL D'ETAT